

Comment se construisent les raisonnements sur la justice sociale ?

Caroline Guibet Lafaye

(CNRS – Centre Maurice Halbwachs)

Introduction

Que l’on se réfère aux argumentations spontanément formulées dans des conversations courantes ou aux argumentaires émergeant dans un cadre expérimental de sciences sociales, les individus « ordinaires » déploient des jugements et des convictions affirmées, en matière de justice sociale. Les grandes enquêtes statistiques recueillent des positions et des réponses concises, laissant dans l’ombre les raisonnements dont elles procèdent. Quelles sont les modalités argumentatives et les voies communes du raisonnement ordinaire en matière de justice sociale ? Au-delà des convictions se formulant, dans les grandes enquêtes, en termes de « tout à fait d’accord ou plutôt d’accord », comment les individus ordinaires raisonnent-ils sur les écarts de revenu et les comportements de passagers clandestins ? En particulier sur des questions pour lesquelles ils ne disposent pas *a priori* de réponses aisément mobilisables et pour lesquelles ils n’éprouvent pas un intérêt cognitif ni une motivation spécifiques, tendent-ils spontanément, en situation expérimentale, à convoquer des « heuristiques » du jugement (Chaiken, 1980) ou bien mettent-ils en œuvre des formes plus complexes de raisonnement ? *Comment se construisent les raisonnements ordinaires sur la justice sociale ?*

Dans une investigation sur les façons dont s’élaborent les théories « naïves » de la justice sociale, le rôle conféré au traitement de l’information constitue une étape cardinale. Ce dernier représente la voie par laquelle des aspects empiriques du monde social sont pris en compte, dans l’élaboration de ces raisonnements. Dans quelle mesure et selon quelles modalités les théories « naïves » de la justice et du fonctionnement social s’élaborent-elles et conjuguent les dimensions *normative* et *empirique* (le poids de l’exemple singulier qu’il s’agisse de soi-même, de faits vus ou constatés personnellement) ? Si la coordination de ces deux dimensions semble constitutive du raisonnement scientifique (Klahr et Simon, 1999), en revanche il n’est pas certain que le raisonnement ordinaire se déploie systématiquement dans la confrontation, directe ou médiata, avec l’expérience et les faits. L’élucidation des modalités de l’articulation entre théorie et preuve s’envisage, corrélativement, comme une analyse de la mise en œuvre de la référence au particulier et à l’universel, dans les jugements communs, et notamment de la mobilisation du particulier dans les processus de montée en généralité. Elle interroge l’usage du raisonnement inductif dans la pensée quotidienne.

Bien qu’elle n’ait pas été menée selon les standards de la psychologie expérimentale, l’étude ici proposée présente un intérêt méthodologique. En premier lieu, l’analyse porte sur des raisonnements plus complexes que ceux envisagés par la psychologie sociale (voir Evans, 1991 ; Johnson-Laird et Byrne, 1991). En deuxième lieu, elle contribue à une élucidation de raisonnements sociaux ordinaires, spontanément exprimés dans le cadre d’entretiens plutôt que dans des dispositifs expérimentaux. Ces raisonnements sont susceptibles d’émerger dans une conversation courante. Ils reflètent des façons de penser et d’interpréter la réalité sociale familières. En troisième lieu, cette étude explore des raisonnements communs sur la réalité sociale telle qu’elle est perçue par des citoyens (ou telle qu’elle appert dans leurs

représentations) plutôt qu’elle ne se rapporte à des situations abstraites. Elle interroge les raisonnements se formulant à propos de contextes « naturels » (voir Cheng et Holyoak, 1985).

Dans ce cadre, il s’agira de comprendre si les individus construisent leurs théories de la justice ou leurs raisonnements sur la justice sociale à partir d’exemples – c’est-à-dire de façon inductive – ou s’ils confèrent à des principes de justice un rôle structurant de leurs positions normatives ? Le raisonnement inductif constitue-t-il l’outil cognitif le plus courant pour s’orienter dans l’espace des questions de justice sociale (voir Nisbett et Ross, 1980) ?

Afin de saisir la spécificité du raisonnement ordinaire, dans sa distinction d’avec le raisonnement caractérisé comme scientifique, ainsi que les modalités de son élaboration dans le domaine particulier de la justice sociale, nous envisagerons d’abord les réajustements normatifs que suscite la confrontation à des exemples dissonants, puis le traitement spontané de l’exemple dans l’édification de positions normatives « naïves », en matière de justification – ou de dénonciation – d’écarts de revenu. Enfin, nous préciserons le rôle des « scripts » et des « heuristiques » dans les raisonnements courants relatifs à la justice sociale, en particulier, dans le contexte de l’évocation de comportements déviants en matière d’aide.

I. Théories et preuves « naïves » : invalidation de l’exemple dissonant ou réajustement de la théorie ?

Les individus, qu’ils soient adultes, c’est-à-dire en pleine possession de leurs capacités cognitives, ou enfants, encore inscrits dans un processus d’apprentissage des formes élémentaires du raisonnement et de l’argumentation, nourrissent une importante variété de conceptions « naïves » ou intuitives de la façon dont le monde fonctionne (Carey, 1985a, 1985b, 1986 ; Vosniadou et Brewer, 1987). Bien que ces conceptions soient souvent erronées, elles s’avèrent à la fois puissantes et remarquablement résistantes à l’apprentissage (Kuhn, 1989, p. 675). Ces modèles mentaux constituent davantage que des scripts – relatifs à des séquences d’événements (Nelson, 1985) – dans la mesure où ils contiennent des éléments d’explication de la façon dont des éléments clés du modèle sont associés entre eux et de la façon dont les phénomènes adviennent.

Des psychologues sociaux comme D. Kuhn (1989) ont proposé une interprétation des processus cognitifs déployés dans l’investigation scientifique mais également par des enfants ou par des adultes « profanes » (ou « naïfs »). Ces formes de raisonnement sont alors appréhendées dans une perspective développementale, inspirée des travaux de Piaget (1950). Le niveau le moins élaboré de développement de ces compétences est conçu comme reflétant une non différenciation entre théorie et preuve, excluant l’élaboration de toute relation entre ces deux dimensions (Kuhn, 1989, p. 687). Hypothèses et preuves forment alors un ensemble singulier et indifférencié (Klahr et Dunbar, 1988). Lorsque théorie et preuve sont compatibles, l’une et l’autre sont amalgamées dans une unique représentation de « la façon dont les choses adviennent ». En revanche, lorsque théorie et preuve sont dissonantes, les individus déploient des stratégies cognitives visant à préserver leur concordance soit en ajustant – de façon *ad hoc* – leur théorie (sans d’ailleurs reconnaître procéder à cet ajustement), soit en « ajustant » la preuve, c’est-à-dire en l’ignorant ou en en tenant compte mais de façon partielle ou déformée (biais de distorsion).

À l’inverse, le niveau le plus élaboré de ce *continuum* consiste dans une complète différenciation et coordination des théories et des preuves ainsi que dans la prise de conscience de l’existence d’une interaction entre ces deux dimensions. Ce niveau d’élaboration distingue fondamentalement le raisonnement des scientifiques professionnels de celui des « scientifiques naïfs » ou des enfants, ne maîtrisant pas l’usage de raisonnements complexes. Dans le raisonnement courant, les théories prennent plutôt la forme de scripts

concernant « la façon dont les choses vont » ou « comment cela se passe » (Kuhn, 1989, p. 687). Les exemples de scripts sont alors présentés et tenus pour des preuves justifiant leur exactitude. *A contrario*, le chercheur est capable d’explicitier et de formuler en toute conscience la théorie qu’il défend. Il sait également quelles preuves sont susceptibles de la confirmer ou de l’infirmer. Il est enfin en mesure d’expliquer pourquoi la convergence des théories et des preuves disponibles l’a conduit à accepter cette théorie et à en rejeter d’autres qui prétendaient rendre compte des mêmes phénomènes (Kuhn, 1989, p. 674).

Ces modalités du raisonnement scientifique rappelées, il reste à préciser la façon dont le raisonnement commun articule théories et preuves. Comment, empiriquement, les individus font-ils « tenir ensemble » la théorie et la preuve, en particulier lorsque celle-ci est dissonante d’avec leur théorie ? La psychologie sociale a envisagé la mise à l’épreuve de propositions simples (par exemple Kuhn, 1989 ; Klaczynski *et al.*, 1997 ; Chinn et Malhotra, 2002 ; Carey, 1985a) ? Nous étudierons, pour notre part, les réajustements de positions normatives complexes, à partir de l’enquête par entretiens approfondis *Perception des inégalités et sentiments de justice (PISJ)*, menée durant l’hiver 2010-2011 dans cinq zones géographiques françaises : les régions de Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Paris¹. Bien que ces entretiens n’aient pas eu pour objet de tester systématiquement ces procédures d’ajustement des théories sociales endossées par les individus, ils dévoilent la façon dont ces mécanismes sont spontanément convoqués dans des raisonnements communs.

Le processus d’ajustement de la théorie et de réévaluation critique de la preuve s’illustre empiriquement dans les raisonnements ordinaires relatifs à la justice sociale. Le premier phénomène appert occasionnellement, comme en atteste l’extrait suivant (Marcel) :

« [...] je suis très content qu’il y ait ce statut [le chômage], enfin bien qu’apparemment ils ont évolué dans le mauvais sens. Non, non, c’est très bien, après voilà je me rappelle d’avoir eu des amis quand j’étais plus jeune, qui calculaient le fait de “tiens là je ne vais pas bosser pendant deux mois...”, ça je n’ai jamais fait... non je trouve ça dégelasse quoi... Ce n’est pas ma mentalité du tout, non je n’aime pas ça quoi. Parce que justement, voilà le système, il est bien mais voilà il y en a qui en profitent et que du coup... ».

– Sur la question posée de l’aide sociale ciblée :

« [...] je suis un peu d’accord pour les deux, c’est, non, mais après voilà, c’est vrai qu’il faudrait voir cas par cas, il y en a qui abusent, ça c’est clair ».

– « Pour ceux qui abusent devraient-ils perdre leurs indemnités, leurs droits ? ».

« [...] si c’est vraiment prouvé et que la personne aurait pu faire autrement, ah, ben, oui, merde, oui, oui, je pense oui, honnêtement, parce que voilà, après c’est vrai que moi je suis plutôt de gauche pourtant mais justement, enfin voilà, si tu es de gauche tu te dis “il faut que tous mettent la main à la pâte et puis voilà”, on s’entraide tous, ok, mais il faut que tout le monde participe ».

Marcel tente de réconcilier sa théorie avec un ensemble de preuves divergentes, en procédant à un ajustement de celle-là, afin de réduire son incohérence manifeste avec la preuve ou les faits suggérés. Il s’engage ensuite dans l’élaboration d’une nouvelle théorie plus adaptée, rendant mieux compte de ces faits (voir Kuhn, 1989, p. 679).

Néanmoins dans notre cadre de référence, l’attitude consistant à disqualifier les preuves, invalidant les thèses défendues par les individus interrogés ou récusant des faits dissonants,

¹ Cette recherche a bénéficié d’un financement de l’Académie des sciences morales et politiques (Fondation Simone et Cino del Duca). Les individus interrogés ont été sélectionnés à partir d’un échantillonnage « boule de neige » (voir annexe 1). Les cinquante-et-un entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement, puis soumis à une analyse classique de contenu ainsi qu’à une analyse textuelle à l’aide du logiciel Alceste.

est plus fréquente que celle consistant à reformuler sa propre théorie pour lui permettre de rendre compte de ces faits (voir Pyszczynski et Greenberg, 1987). Les stratégies spontanément mises en œuvre pour réduire la dissonance entre théorie et preuve consistent empiriquement plutôt à disqualifier cette dernière qu’à réajuster sa théorie personnelle ou à proposer une nouvelle théorie. Seize individus optent pour cette voie argumentative, en particulier lorsqu’ils récusent la réduction des aides sociales (quatorze d’entre eux étant défavorables à cette réduction)¹. Soit les individus refusent d’admettre des preuves dissonantes (d’avec leur théorie) soit ils les prennent en compte mais de façon sélective, avec des effets de distorsion – dont le biais du “petit nombre” en atteste (voir Fabienne infra).

Ainsi l’une des modalités de disqualification de la preuve consiste à évaluer cette dernière de façon biaisée, quand bien même cette stratégie serait d’autant plus difficile à assumer que la dissonance entre théorie et preuve est forte (Kuhn, 1989, p. 677). La question de la restriction des aides sociales aux pauvres non méritants a, dans les entretiens *PISJ*, suscité la dissonance et a permis d’analyser ces procédés d’ajustement. Ainsi Fabienne déclare :

« ai un peu des doutes sur le fait qu’ils soient si nombreux ceux qui en fait recherchent pas activement un emploi. Donc le, *le présumé de départ me paraît un p’tit peu* pff... bon y’a toujours des tires au flan dans une société... euh... *ils sont pas suffisants j’pense en nombre* pour que ça définisse derrière une loi et une façon d’agir, vous voyez ? si on met en place une loi par rapport à quinze couillons qui voilà, qui préfèrent toucher 500 euros par mois et puis après rien faire... et on met, on fait une loi générale pour tout l’monde à cause de ceux-là, c’est absurde ».

La théorie de Fabienne consiste en une double assertion : « y faut aider tout l’monde » ; « j’pense que 98 % des gens préféreraient avoir un emploi qu’être au chômage ». Cette assertion se voit confrontée, dans le cadre de l’entretien, à un exemple contrefactuel. Contrairement à l’extrait du discours de Marcel, Fabienne privilégie un ajustement de la preuve afin que celle-ci corresponde à sa théorie et que s’opère un alignement entre la théorie et la preuve. Laetitia procède de la même façon :

« *Prenons les chômeurs, par exemple, certains disent que ceux qui ne recherchent pas activement un emploi devraient perdre leurs indemnités. Qu’en pensez-vous ?* »
« Il faudrait déjà s’entendre sur ce que signifie “rechercher activement”. On ne pourrait pas faire ça parce que ça voudrait dire qu’après il y aurait trop de dérives. Si “rechercher activement” ça veut dire accepter n’importe quel boulot mal payé, non ! De toute façon c’est ridicule comme question parce que si tu ne recherches pas de boulot, à un moment donné le chômage s’arrête. Tu ne touches pas le chômage *ad vitam aeternam*. Le RMI oui, mais pas le chômage ».

Placée face à un exemple susceptible de mettre en question ses convictions axiologiques et sa théorie de l’effort comme étant cardinal à la survie et à l’humanité (voir citation infra), Laetitia tend spontanément à récuser la validité de la preuve et de l’argument avancé. Dans ces raisonnements spontanés sur des questions de justice sociale, les individus tendent donc plutôt à récuser la validité de la preuve qu’à s’engager dans une réévaluation de leurs théories sociales propres.

Dans certains cas, la prise en compte et l’intégration de l’information dissonante passent par l’élaboration d’un statut spécifique de cette dernière sous la modalité de l’exception, dans

¹ Lorsque les individus s’accordent avec l’idée implicitement suggérée de réduire les aides, ils tendent, dans 9 cas sur 10, à proposer des exemples qui confirment, illustrent ou justifient leur position.

le cadre thématique évoqué. La préservation de sa position normative, en l’occurrence d’une théorie sur l’opportunité de l’aide sociale, voire sur sa nécessaire universalité, engage certains individus à considérer que les fraudeurs sont une exception¹ ou sont des cas très particuliers, se rapportant à des personnes affectées de graves problèmes sociaux. Ces cas individuels et ces faits sont construits et réinterprétés comme des exceptions dans les théories de la justice que les enquêtés concernés défendent par ailleurs. Ces derniers ne nient pas les faits mais les réintègrent, sous la modalité de l’exception, dans une interprétation de la justice sociale plus large, compréhensive et souvent structurée autour de principes.

La tendance à disqualifier les faits ou à récuser les preuves, contraires aux positions normatives des personnes, semble motivée par leur souci de préserver leurs convictions initiales. Cette hypothèse, suggérée par la psychologie expérimentale, se vérifie dans les données empiriques dont nous disposons. Dans les raisonnements ordinaires, « un individu choisit d’ajuster l’évaluation de la preuve en tenant compte de ses convictions antérieures. Il peut renoncer à cet ajustement et interpréter la preuve indépendamment de ses convictions antérieures. Néanmoins, les convictions théoriques de nombre de nos sujets semblent colorer leur évaluation des preuves de façons qui échappent à leur contrôle conscient » (Kuhn, 1989, p. 678). Telle est en effet la démarche adoptée par 13 des 17 individus qui récusent la nécessité de limiter les aides sociales². Ainsi en contexte sociologique et pas seulement expérimental, les individus ordinaires procèdent, lorsqu’il est question de justice sociale, à une réélaboration des données invalidant leurs propres positions normatives. D’autre part, leur propension cognitive consiste plutôt à récuser les faits qu’à réélaborer ou à reformuler leur propre théorie normative sur ces sujets.

Les individus tendent à rejeter et à disqualifier des preuves empiriques (des faits) qui contredisent leurs convictions et opinions initiales, alors qu’ils s’appuient sur ces preuves – quand bien même elles ne seraient pas plus probantes – lorsqu’elles confortent leurs convictions (Lord, Ross et Lepper, 1979, p. 2099). Cette propension à la récusation se comprend à partir du principe de la « confirmation des hypothèses » (Lord, Ross et Lepper, 1979)³. Les préconceptions et les théories initiales portées par les individus ont donc pour effet de biaiser la prise en compte ultérieure des preuves fournies. De ce fait, les individus tendent à interpréter ces preuves, dans un sens qui leur permet de conserver leurs croyances initiales. Ce processus d’assimilation biaisée passe notamment : par la propension à se souvenir des preuves confirmant ses propres convictions et à leur attribuer une force qui est déniée aux preuves susceptibles de les récuser ; par la tendance à juger les preuves consolidant ses propres croyances comme étant en elles-mêmes pertinentes et les preuves qui les fragilisent comme étant non pertinentes et non crédibles ; par la tendance à accepter d’emblée des preuves consonantes et à procéder à une analyse critique méticuleuse des preuves dissonantes.

L’analyse des entretiens recueillis suggère, en mettant en lumière certaines modalités de la rationalité ordinaire, que les individus, dans leurs raisonnements quotidiens, sont loin d’être simplement impartiaux et portés par des logiques enracinées dans des faits. Elle permet également de souligner les façons dont ces individus apprécient la pertinence et la crédibilité de données objectives ou de comportements spécifiques, en se reportant à leurs hypothèses personnelles initiales et aux théories implicites qu’ils assument, concernant en particulier l’opportunité des aides sociales (voir en psychologie, Lepper, 1977). Le cadre de l’entretien

¹ Hicham : « Quand on met en place un système, par définition y’a toujours une évasion par le haut, y’a toujours le petit malin, le passager clandestin qui vient s’incruster là-dedans et qui en tire profit et ceux qui en ont réellement besoin au point de dormir à la belle étoile, de pas pouvoir manger... ».

² On ne peut toutefois, à partir des entretiens empiriques *PISJ*, affirmer que cette tendance est inconsciente.

³ Une confiance excessive dans ses propres capacités à extrapoler à d’autres contextes ses observations personnelles (Stavy et Tirosh, 2000) peut également avoir une incidence sur les stratégies cognitives mobilisées.

sociologique offre donc des conclusions confirmant les résultats de la psychologie expérimentale, suggérant que dans la vie quotidienne comme dans les controverses scientifiques, la simple disponibilité de preuves ou de faits contradictoires est rarement suffisante pour pousser les individus à abandonner leurs croyances ou leurs théories initiales.

II. Traitement cognitif commun de l'exemple

2.1 L'exemple, preuve ou illustration ?

Les « théories sociales », individuellement défendues, sont justifiées par des stratégies argumentatives caractéristiques. Ces stratégies articulent, selon des modalités précises, preuve ou exemple, d'une part, et justifications et élaborations normatives, d'autre part. Notre étude n'exploitant pas un cadre expérimental, nous explorerons les modalités d'émergence des théories sociales *spontanément* formulées par les enquêtés, afin de saisir le rôle de la référence à l'exemple dans leur construction et leur promotion. Cet examen permettra de dessiner les modalités d'articulation du normatif et de l'empirique incarné, pour ce dernier, dans l'exemple ou la preuve factuelle. L'exemple intervient-il, dans les raisonnements communs, comme une illustration ou comme une preuve ?

Une preuve n'existe en tant que telle que pour autant que celui qui la soutient est parvenu à un certain degré de maîtrise des capacités de raisonnement (Shafer et Tversky, 1985). Le raisonnement scientifique se distingue, par excellence, par la capacité à coordonner la preuve avec des théories. Ainsi ce qui relève de l'ordre de la preuve peut être distingué du registre de la simple information (Shafer et Tversky, 1985), la preuve étant intrinsèquement liée à un processus réflexif (à un processus de raisonnement). Dans les raisonnements courants, les individus déploient-ils des preuves ou confèrent-ils à des informations le rôle de preuve, sans les avoir construites en tant que telles ? Comment intervient la mobilisation de l'exemple dans les analyses et les conceptions de la justice sociale ? L'exemple constitue-t-il le point de départ et l'origine de « théories de la justice », empiriquement et inductivement déployées ? Les individus raisonnent-ils et théorisent-ils à partir des exemples qu'ils mentionnent ou bien ceux-ci viennent-ils seulement à l'appui de leur théorie, notamment pour l'illustrer ? Les individus confèrent-ils aux exemples qu'ils mobilisent la fonction de justification de leurs positions normatives ? Selon quelles modalités ?

Dans une investigation sur les façons dont se construisent les raisonnements sur la justice sociale et se fabriquent les théories « naïves » dans le domaine, le rôle conféré au traitement de l'information se présente comme une étape cardinale. Ce traitement constitue la voie par laquelle des aspects empiriques du monde social sont pris en compte dans l'élaboration des jugements normatifs, relatifs à la justice sociale. La mobilisation d'informations ou de preuves pose la question de l'articulation du particulier et de l'universel, de la mobilisation du particulier dans les processus de montée en généralité, c'est-à-dire de l'usage du raisonnement inductif dans la pensée quotidienne et le raisonnement courant. Dans le cadre d'entretiens semi-directifs, les individus sont-ils capables d'élaborer des raisonnements dans lesquels sont proposés des éléments tenant lieu de preuve ? Pour un certain nombre d'enquêtés, tel est effectivement le cas, que soient déployés des raisonnements sur l'école, sur la reproduction sociale ou sur les salaires des footballeurs. Cette mobilisation d'informations, à titre de preuve, est particulièrement forte s'agissant de la justification des inégalités de salaire. Dans ces configurations argumentatives, l'exemple est investi de la fonction de *preuve*.

Nous montrerons que lorsque les individus nourrissent *ex ante* une théorie structurée ou des positions normatives fortes et affirmées, ils convoquent les exemples de façon simplement

*illustrative*¹. Dans ces cas spécifiques, ils se conformeraient – inconsciemment – aux normes du raisonnement scientifique et ne se comporteraient pas simplement comme des « scientifiques naïfs » (Kuhn, 1989). En revanche, lorsqu’ils endossent des théories normatives moins structurées et moins assises sur des convictions fortes, ils utilisent les exemples comme des preuves, c’est-à-dire de façon empirique, dans une logique intuitive qui se voudrait inductive et qui l’est mais de façon très biaisée. En effet, plus les individus ont des connaissances *structurées* sur un domaine, plus ces connaissances sont susceptibles de participer à leur jugement et à leurs positions parce qu’elles sont plus facilement récupérables en mémoire pour servir leurs intentions argumentatives (Bieck, Wood et Chaiken, 1996).

On oppose généralement deux attitudes épistémologiques distinctes conformément à l’idée que « tout comme le scientifique explore l’environnement, construit des modèles servant de base pour le comprendre, et révisé ces modèles lorsqu’une nouvelle preuve est produite, les individus “naïfs” s’efforcent de donner un sens à leur environnement en traitant des données et en construisant des modèles mentaux à partir de ces données » (Kuhn, 1989, p. 674). L’inférence apparaît donc comme le raisonnement mis en œuvre, de façon privilégiée, par les individus dans la vie courante, pour s’orienter dans le monde et pour produire des « connaissances » sur leur environnement. Sans affirmer qu’ils endossent, au quotidien, la posture de scientifiques rigoureux, on ne peut considérer qu’en toutes circonstances et pour l’ensemble des raisonnements ordinaires, preuve et théorie sont insuffisamment dissociées (Kuhn, 1989, p. 677). Dans le cas spécifique où les individus ont développé des « théories sociales » naïves – dont on ne nie pas qu’elles puissent être, par ailleurs, le produit d’un raisonnement inductif (cf. Kuhn, 1989, p. 674) – l’exposition et la justification qu’ils en proposent se déploient empiriquement selon les modalités d’un raisonnement scientifique formellement rigoureux, c’est-à-dire sans attribuer systématiquement à l’exemple la fonction de preuve ou sans confondre preuve et théorie. Nos analyses imposeront de nuancer les conclusions de D. Kuhn selon lesquelles « à certains égards, même très simples, les enfants (et de nombreux adultes) ne se comportent pas comme des scientifiques » (Kuhn, 1989, p. 687), le cœur de son interprétation étant que le raisonnement scientifique procède de et implique un contrôle, par celui qui le mène, du rapport réciproque entre théorie et preuve, au sein de son raisonnement (Kuhn, 1989, p. 688). Or peu d’individus, selon elle, sont parvenus à ce degré de maîtrise.

Dans des discours argumentés, l’exemple peut être investi de plusieurs fonctions. Conçue comme une simple assertion, la « preuve par le fait », ou par l’exemple, vise à démontrer le bien-fondé du point de vue retenu, en opérant notamment « une généralisation de plusieurs observations effectuées ». La catégorie dite de la « preuve par l’assertion » n’étant pas standard, nous l’envisagerons comme l’association de l’expression d’un point de vue, d’une part, et de l’énoncé de sa justification, fondée sur un exemple d’autre part, un lien logique s’établissant entre ces deux dimensions². Une théorie est dite prouvée si elle a été, d’une part, confirmée ou corroborée suffisamment par les faits et si, d’autre part, elle se laisse reconstruire rationnellement suivant les canons de la méthode axiomatique (Nadeau, 1980, p. 225). Le discours et l’argumentation scientifiques se caractérisent par le fait qu’en science, rien ne peut être prouvé ou démontré s’il n’y a pas, au départ, formulation d’une hypothèse et, par la suite, test de l’hypothèse. Toute observation est toujours encadrée par une hypothèse ou un système d’hypothèses. Il est généralement admis que la théorie a une préséance logique sur les faits qu’elle tente d’expliquer (Nadeau, 1980, p. 228).

¹ Cette hypothèse n’a guère été explorée par la littérature ni en psychologie ni en sociologie ni en philosophie.

² Kuhn décrit en ces termes la « preuve par assertion » : « If you want to convince someone, *you show them* what it is and you tell them that’s why. You would tell them » (Kuhn, 1989, p. 683). Pour une illustration, voir infra citation de Patrick.

Dans le champ théorique, la perspective de la constitution *empirique* de théories de la justice appert dans l’œuvre rawlsienne (Rawls, 1971, p. 274). L’affirmation du juste ou du vrai ne peut se dispenser d’une forme *a priori* puisqu’« une connaissance (morale ou autre) est toujours la liaison d’une forme et d’une matière » (voir Kant, 1781). Dans le champ du raisonnement ordinaire, « les justifications, les croyances observées s’inspirent d’idéaux, de modèles et dans ces conditions il n’est guère possible de ne pas tenir compte de ces modèles pour décrire, comprendre et expliquer ce qui est » (Forsé et Parodi, 2010, p. 90). Cependant nous envisagerons les récits recueillis, moins pour dégager une théorie empirique de la justice « à même de passer l’épreuve du débat public » (Forsé et Parodi, 2010), que pour mettre en lumière les ressorts normatifs à l’œuvre dans ces discours et pour en comprendre les modalités, en tant qu’elles se distinguent de celles propres au raisonnement scientifique.

Les théories communes de la justice et de l’organisation sociales s’élaborent selon des modalités spécifiques. Les « méthodologies » convoquées se dessinent explicitement, en particulier lorsque leurs auteurs s’appuient sur des exemples pour asseoir leurs propos. Ainsi plusieurs types de théories sociales émergent des données empiriques. Certaines constituent des « théories compréhensives » de la justice sociale¹, alors que d’autres portent sur des champs sociaux plus restreints tels que les justifications des rémunérations supérieures, l’aide aux pauvres méritants, les passagers clandestins, les effets des politiques publiques en matière sociale, l’attitude à l’égard des individus d’origine étrangère.

Ces théories émanent de « méthodologies » hétérogènes dans lesquelles l’exemple joue toujours un rôle significatif mais à chaque fois distinct. Dans certains cas – en particulier lorsque les individus mobilisent la référence aux revenus des joueurs de football –, ils confèrent à l’exemple non pas seulement une fonction illustrative mais aussi une fonction de *preuve*, témoignant ainsi d’une certaine maîtrise des capacités de raisonnement. Plus généralement, l’exemple est investi d’une fonction illustrative, démonstrative et inductive. Lorsque les théories au sein desquelles il est mobilisé sont fortement structurées, l’exemple intervient comme une illustration (voir infra). Le raisonnement ordinaire respecte alors certains des canons du raisonnement scientifique. Le paradigme des théories « empiriques » de la justice est toutefois donné par les raisonnements procédant soit par assertion (l’exemple joue alors le rôle d’argument de dernier ressort), soit de façon inductive à partir d’exemples ou d’observations à partir desquels se déploie un processus de « montée en généralité ». Dans ces raisonnements, les enquêtés, souvent démunis normativement face aux questions posées, confèrent à l’exemple le rôle de preuve et s’éloignent, ce faisant, des exigences fondatrices du raisonnement scientifique. Ainsi l’usage de l’exemple permet de distinguer des formes de raisonnements ordinaires qui les apparentent, à des degrés divers, à des raisonnements de type scientifique.

a. Fonction illustrative de l’exemple

Lorsque les individus interrogés ont une conception du juste très élaborée, fortement structurée autour de principes de justice et d’attentes normatives précises, leur propos intègre la référence à des exemples ou à des situations singulières au titre d’*illustrations* d’un discours qui se déploie et se soutient de lui-même². Le discours de Catherine en atteste :

¹ Brigitte : « Je suis conseillère d’orientation donc forcément, l’inégalité qui me choque le plus c’est l’inégalité de capital culturel, qui se transformera plus tard en inégalités face à l’emploi. Dans ma pratique quotidienne, c’est une réflexion que je me fais souvent car je la trouve plus dure et plus violente que les autres car elle est plus sournoise, et paralyse même des gens qui ont la plus grande volonté de s’en sortir, mais qui n’ont juste pas la façon d’être qui correspond à ce qu’ils ont envie de faire ». Voir infra un extrait de l’entretien de Brigitte sur la justification des inégalités de revenu.

² Nous ne suggérons pas ici que cette théorisation sociale et la conception de la justice qui lui est sous-jacente ne

« [...] Il y a des tas de gens qui sont très bien dans une vie pépère où on rentre le soir, on n’a pas de responsabilités, on referme la porte de son boulot ; comme c’est un boulot où on n’a pas de responsabilité, du coup on ne passe pas sa nuit à ne pas dormir parce que... et il y a des tas de gens qui sont très heureux comme ça. Donc tant mieux et du coup, en revanche je trouve ça normal que ces personnes-là gagnent moins que le patron qui va passer ses nuits à ne pas dormir, qui va passer ses week-ends à travailler, qui va être à pied d’œuvre 12 heures par jour, mais parce que c’est son choix, et puis parce qu’il aime ça, parce qu’il a envie de le faire, moi ça ne me choque pas qu’il gagne plus [...] c’est évident que le cadre supérieur il va très bien gagner sa vie, mais avec son lot à côté de responsabilités, d’ennuis, d’inconvénients, de contraintes... donc ça moi j’ai un peu de mal à l’accepter quand on stigmatise toujours le vilain patron, parce qu’il n’y a pas beaucoup de gens qui accepteraient les conditions de travail et de vie d’un patron ou même d’un cadre sup. [...] Je suis désolée quelqu’un qui travaille, qui est méritant doit être rémunéré à la hauteur de l’effort qu’il a fourni et inversement quelqu’un qui ne fait rien, eh bien pareil quoi, il fait son boulot ok mais il sait dès le départ que s’il ne prend pas un petit peu de risque et que si à un moment donné il ne prend pas plus de responsabilités il n’aura pas une rémunération plus importante ».

Dans une démarche normative, défendant de façon argumentée un point de vue personnel, l’exemple joue un rôle illustratif. Ainsi l’école, les coopératives, la figure idéaltypique du chef d’entreprise qui travaille beaucoup sont mentionnées pour illustrer telle thèse en matière de justice sociale ou d’interprétation normative de la justice. Catherine déploie un discours méritocratique, justifiant la rémunération supérieure d’efforts supérieurs. L’exemple contrasté des patrons et des salariés sans responsabilité intervient alors comme illustration de ses préférences normatives, fondées sur une rémunération supérieure du mérite et une référence explicite (non citée ici) au modèle nord-américain¹. De même, Anne défend une thèse sur les inégalités qu’elle illustre, justifie et confirme en mobilisant l’exemple de l’URSS :

« Je pense que les inégalités d’argent sont inévitables. Ça me paraît assez inévitable dans un système capitaliste. C’est même constitutif de la vie en société. Il y aura toujours des gens qui seront mieux lotis. L’argent, ça me paraît inévitable qu’il y en ait qui en ont toujours plus. Même si on était dans le communisme, il y aurait des inégalités. *On a bien vu ce que cela donnait en URSS*. Finalement, il y a toujours des gens qui dominent, qui ont de l’argent. Je pense que l’on peut combattre des injustices, mais il y en aura toujours de nouvelles qui vont apparaître [...] ».

b. Fonction inductive de l’exemple

Certains raisonnements investissent l’exemple d’une fonction bien plus cruciale. Il se voit placé au principe des « théories de la justice » défendues, celles-ci émanant d’une démarche empirique et d’un processus de montée en généralité. L’entretien avec Patrick est ponctué de ces montées en généralité. Évoquant la justice sociale, il affirme : « Ça a pas

se sont pas élaborées à partir d’un certain rapport à l’empirique qui, dans le cas d’enquêtés comme Caroline, coïncide avec les situations sociales auxquelles elle est confrontée dans le cadre de son métier.

¹ Quand bien même les conceptions normatives formulées dans le cadre de l’entretien seraient le fruit d’une confrontation antérieure aux exemples spécifiquement mentionnés, il n’en demeure pas moins que ces figures sont investies d’un potentiel normatif et que l’exemple évoqué intervient à titre illustratif.

marché en Suède, ça a pas marché dans les pays nordiques, je vois pas pourquoi ça marcherait chez nous qui sommes dans un pays très individualiste ». Son expérience de pharmacien constitue pour lui le cadre d’observations répétées à partir desquelles il induit une forme de théorie sociale :

« Beaucoup de gens me disent qu’il y a des inégalités dans les soins, [...] jusqu’à présent, je suis bien placé pour le savoir, pour les gens qui avaient besoin de médicaments, il y avait toujours un système. Je connais pas de gens qui sont exclus par le système. Je connais des gens qui sont exclus parce qu’ils ne rentrent pas dans le système, parce que leur intellect, ou on les a pas assez aidés et ils rentrent pas dans le système mais c’est pas le système qui les exclut c’est un peu eux qui s’excluent du système ».

c. Preuve par l’assertion

Également déployée dans le cadre d’une logique empirique, la preuve par l’assertion ou par le fait constitue un degré d’élaboration normative moindre du raisonnement que les usages argumentatifs antécédents de l’exemple. Ce dernier tenant alors lieu de preuve, le discours se passe de toute forme de démonstration. « Moins un adulte connaît le sujet dont il parle, plus il se contente d’une juxtaposition de faits dont il a été le témoin plus ou moins direct » (Grize, 1982, p. 186). Le bien-fondé de son point de vue est démontré à partir d’« une généralisation de plusieurs observations effectuées », conformément à une démarche inductive. La conjonction de l’induction et de la preuve par le fait s’opère dans l’appréciation par Habib du rôle des syndicats dans les négociations nationales. Cet enquêté conclut que « d’ailleurs même les syndicats, [...] ils devraient tous démissionner, parce que ça sert à rien »¹. Sa position normative procède des observations qu’il a menées par le passé en tant que syndicaliste.

Pour l’ensemble des enquêtés cités, le rapport à la réalité sociale évoquée est fondé sur une expérience personnelle, souvent de nature professionnelle. Leur connaissance présente une forme notable de structuration, particulièrement remarquable, lorsque les individus ont des professions les plaçant dans une certaine proximité avec la réalité sociale, qu’ils soient travailleurs sociaux, personnels soignants ou éducatifs, statisticiens au Pôle Emploi. La structuration du raisonnement est également notable, lorsque se trouve actualisée une compétence normative spécifique, relative à un environnement précis, en l’occurrence la sphère professionnelle, ou relative à des thématiques chères aux individus. Or plus les individus ont des connaissances *structurées* sur un domaine, plus ces connaissances sont susceptibles de participer au jugement, parce qu’elles sont plus facilement mobilisables par la mémoire pour servir leurs intentions. Les informations glanées dans le contexte professionnel ou familial sont les plus aisément mobilisables. Ainsi deux facteurs au moins expliquent que les individus parviennent à des positions affirmées et à un niveau supérieur de confiance désirée dans leurs arguments : la structuration de leurs connaissances et la connaissance ou l’expérience personnelles de situations sociales caractérisées (voir Dubet, 2006 ; Guibet Lafaye, 2012)². Est-ce à dire que la structuration des connaissances permet de prédire l’usage illustratif ou inductif de l’exemple ?

¹ Habib : « Je prends, disons, une réunion syndicale, c’est ce qu’on appelle une CAPA par exemple... les commissions pour décider avec les représentants de l’État et les représentants des syndicats. S’ils boycottent cette réunion, les syndicats, la deuxième fois, les représentants de l’État, ils peuvent décider sans la présence des syndicats ! Donc, comme quoi, ils ne servent à rien ! C’est la règle, c’est la loi... C’est-à-dire, les syndicats ils sont convoqués à la première, s’ils sont pas là, la deuxième, elle aura lieu... On les convoque mais s’ils sont pas là, elle se tiendra quand même, et elle est validée. Donc, je veux dire, ils servent à rien ! Leur point de vue, il n’est pas de toute façon écouté... ».

² Ainsi Marcel a une connaissance personnelle de cas de fraude à l’aide sociale mais sa connaissance est moins

2.2 Théories communes de la justification des écarts de revenu

Afin de saisir les façons dont s’opère la mobilisation de l’exemple, nous envisagerons son évocation dans un contexte où les individus sont engagés à produire une théorie explicative des écarts de revenu. Cette question a suscité un déploiement de raisonnements argumentés à partir de principes de justice, ces raisonnements étant propices à l’évocation d’exemples convoqués sur un mode illustratif plutôt qu’inductif (voir supra 2.1). Permettent-ils de confirmer l’hypothèse selon laquelle ce sont dans les théories normatives les plus structurées que les exemples interviennent de façon illustrative ? Ou bien le raisonnement ordinaire transgresse-t-il ici systématiquement les canons de l’usage scientifique de la preuve et de son déploiement rigoureux ?

L’hypothèse esquissée se confirme lorsque l’on analyse les modalités de l’évocation du salaire des footballeurs, dans des argumentaires tournés vers la justification des écarts de revenu, sur laquelle les enquêtés ont été systématiquement interrogés. Parmi eux, treize individus évoquent *spontanément* les salaires des footballeurs. Dans douze cas sur treize, cet exemple est investi d’une fonction illustrative plutôt que démonstrative. Dans la quasi totalité des cas (onze sur treize), ces occurrences ne donnent aucunement lieu à un raisonnement inductif, alors même que, par hypothèse, deux modalités d’articulation de l’exemple au discours sont envisageables, d’une part, l’évocation des joueurs de football à titre illustratif, dans des propositions telles que « vous voyez par exemple les footballeurs... » et, d’autre part, l’induction dans des propositions telles que « c’est comme les stars du foot... », l’exemple servant alors de point d’ancrage à partir duquel les individus tirent des conclusions normatives sur le sujet évoqué. De même, les discours pourraient conférer à cet exemple une fonction de preuve. Ils attesteraient alors d’une maîtrise relative des capacités de raisonnement puisque les individus mobiliseraient alors la « preuve par assertion/le fait ».

Dans sept de ces discours, l’exemple des joueurs de foot prend place dans le cadre de théories très structurées sur la justification des écarts de revenu. Ainsi Sébastien, lorsqu’il lui est demandé « *dans quel cas trouvez-vous normal qu’un individu gagne plus qu’un autre ?* », explique :

« Je ne suis pas pour un lissage des salaires, je ne suis pas pour l’égalité parfaite. Je suis pour l’encadrement des revenus et la répartition des richesses. J’ai tendance à penser que les gens qui gagnent énormément en général, ça leur est permis au détriment des autres. La richesse se construit sur le dos des autres et pour devenir riche, il faut absolument exploiter les autres. Ça ne veut pas dire que tout le monde doit gagner la même chose ou que tout travail mérite la même rémunération. Mais je pense qu’il y aurait une réflexion à mener, au-delà du business et de la capacité à gagner de l’argent, sur l’utilité sociale des uns et des autres et sur la juste rémunération qui pourrait en découler. J’estime qu’un infirmier dans un hôpital a une utilité sociale plus importante qu’un joueur de football. Et donc que les écarts de salaires sont injustifiables ».

Sébastien déploie une théorie de la justice sociale et de la redistribution argumentée, construite, logiquement articulée et fondée sur des principes axiologiques, notamment celui de l’utilité sociale. Cette théorie est associée à une représentation abstraite de type marxiste du fonctionnement social. L’évocation des salaires du football s’y inscrit de façon illustrative,

structurée que celle de Fabienne. Il tend plutôt à remettre en question sa position normative, alors que Fabienne disqualifie l’exemple.

au même titre que la mention des commerciaux et des métiers du social et de la santé. L’exemple est également investi d’une fonction illustrative dans le discours de Catherine qui endosse une théorie générale très argumentée de la justification des écarts de revenu, s’appuyant notamment sur le principe du mérite (voir extrait cité supra)¹. Ces deux enquêtes ont en commun de nourrir une théorie sur ce que devrait être la distribution des revenus en France et d’expliciter les fondements normatifs sur lesquels cette distribution devrait s’appuyer (l’utilité sociale dans un cas, le travail dans un autre).

Deux autres discours, constituant moins des théories articulées de la juste rémunération que des positions normatives fortes, font mention, sur un mode illustratif, des salaires des footballeurs². La prise de position normative exprimée (« rien ne justifie les différences de revenu ») s’affirme comme telle et sans s’induire de l’exemple mentionné. L’évocation des salaires des footballeurs vise, de façon récurrente, à montrer que les différences de revenus en France ne sont fondées sur rien, *i.e.* sont injustifiables. Lorsque la thèse soutenue par les enquêtes est celle de l’injustifiabilité de ces inégalités, les revenus du football interviennent comme un exemple opportun et particulièrement pertinent *justifiant* leur thèse. Dans ce cas, l’exemple joue le rôle de *preuve* à l’appui du discours normatif.

Trois autres récits enfin, constituant des interprétations compréhensives de la réalité sociale plutôt que des théories sur les écarts justes de rémunération, convoquent cette référence à titre simplement illustratif. À l’inverse, un récit permet d’identifier un cas d’induction dans une configuration où l’enquête élabore, au moment de clore l’entretien, une thèse sur la redistribution juste.

Les conclusions relatives au traitement de l’exemple, s’appuyant sur les discours de justification des écarts de revenu en France, se retrouvent au terme d’une analyse comparable, menée à partir des évocations spontanées de la CMU, du RMI et du RSA, des salaires des patrons, de la fraude sociale et de la réforme des 35 heures. Pour chacun de ces exemples, les individus tendent plutôt à conférer un rôle illustratif aux exemples mentionnés, en particulier lorsqu’ils assument une théorie sociale solidement articulée. Ils en font, en revanche, le fondement d’un raisonnement inductif, lorsqu’ils n’endossent pas *ex ante* de théorie sociale constituée sur la question à laquelle ils se trouvent confrontés.

2.3 Typologie des raisonnements sociaux « naïfs »

Lorsqu’ils déploient des « théories » argumentées, les raisonnements ordinaires confèrent à l’exemple, conformément à ce que l’on attend de raisonnements rigoureusement construits ayant des prétentions scientifiques, une fonction illustrative. Ces théories ordinaires, prenant pour objet la réalité sociale, se présentent sous des formes variées dont une typologie peut être dressée. Cette typologie distingue des théories sociales de nature normative et de nature empirique. Les théories normatives strictes, d’une part, sont

¹ Catherine : « Quand on parle des salaires des grands patrons du CAC 40 ça choque tout le monde, mais ça ne choque personne qu’un type qui shoote dans un ballon gagne plus que le patron du CAC 40 qui gère des dizaines de milliers d’employés. [...] le type qui tape dans un ballon effectivement peut-être que ça génère des revenus, par la pub, au niveau de la télé, des droits de retransmission, etc. donc ça fait vivre tout un tas de gens derrière m’énfin ils tapent dans un ballon ! Et il gagne ce qu’un salarié ne gagnera jamais de toute sa carrière et ça ne choque personne. [...] ».

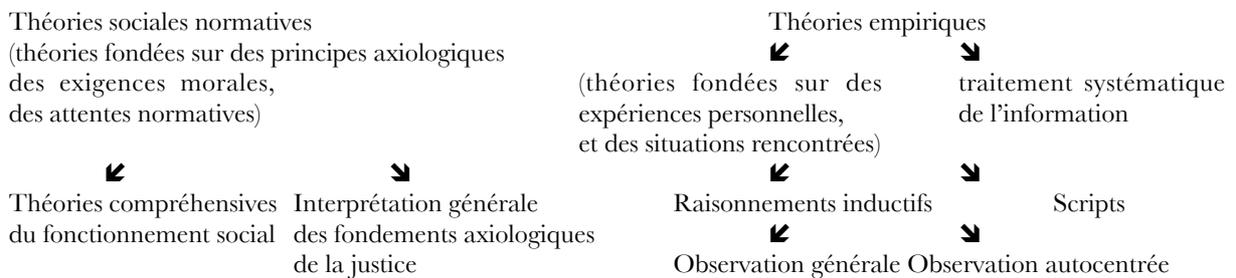
² Mouna : « Je sais pas ce qui les justifie [les écarts de revenu]. Je sais pas ce qui justifie la différence de revenus entre un énorme footballeur euh bon on me dit qu’il est magnifique, j’veux bien l’croire et une énorme euh chanteuse bon on dit qu’elle a plein de qualités, j’en sais rien et j’m’en fous, mais non je vois pas ce qui justifie intellectuellement hein je veux dire, les grandes différences de revenus je vois pas c’est absolument insupportable ».

constituées autour de principes axiologiques, d’exigences morales, d’attentes normatives fortes dont le discours de Fabien offre un exemple :

« Les inégalités ne sont pas inévitables. Elles sont créées par notre système social, par notre système politique, par notre système économique, par les fondements de nos sociétés modernes » ; « si rien n’empêche une personne de s’accaparer autant de revenus, autant de ressources, le gâteau il est pas extensible, [...] donc si certains prennent les plus grosses parts, forcément il reste les moins grosses parts pour les autres... ».

Ces théories normatives coïncident soit avec des théories compréhensives du fonctionnement social soit avec des interprétations générales des fondements axiologiques de la justice ancrés, par exemple, dans des principes de réciprocité, notamment requis par le bon fonctionnement du système d’aide sociale¹.

Fig. : Typologie des raisonnements sociaux « naïfs »



Théories sociales normatives (théories fondées sur des principes axiologiques, des exigences morales, des attentes normatives)		Théories empiriques			
Théories compréhensives du fonctionnement social	Interprétation générale des fondements axiologiques de la justice	(théories fondées sur des expériences personnelles et des situations rencontrées)		Traitement systématique de l'information	
		Raisonnements inductifs		Scripts	
		Observation générale	Observation autocentrée		

Les théories sociales empiriques, d’autre part, se déclinent et s’engendrent selon plusieurs modalités. Nous qualifierons de « théorie empirique » les théories sociales forgées par les enquêtés à partir de leur expérience personnelle et des situations concrètes qu’ils ont

¹ Gigi : « C’est bien de donner de l’argent à condition qu’en retour il y ait un contrat, je te donne de l’argent mais je t’apprends à faire ça et tu le fais et je reviendrais voir, dans quelques temps, évaluer ce qu’on a fait, à quoi ça a servi, sinon c’est des coups d’épée dans l’eau ».

rencontrées, notamment dans le cadre de leur travail. Certaines sont très structurées¹, d’autres moins. L’induction s’y orchestre selon des modalités hétérogènes.

Ces théories sont dites « empiriques » car elles procèdent de raisonnements inductifs qui soit se fondent sur des observations générales soit sont autocentrées. Les argumentaires inductifs s’appuient sur un nombre d’observations et d’occurrences variables, dont le nombre et la qualité – en termes de similitude des propriétés des situations associées – assurent la validité. Les preuves basées sur l’induction ne sont vraies qu’avec une certaine probabilité dont l’estimation dépend notamment des connaissances disponibles (Hume, 1739, III, XII). Les théories sociales issues de logiques inductives peuvent avoir des prétentions macrosociales² ou bien se résumer à une position normative sur une question spécifique, telle que la conditionnalité des aides sociales³. Certaines thématiques, comme l’appréciation des 35 heures, s’offrent plus que d’autres à une réponse inductive⁴. Ainsi Marie-Claude apprécie le succès et la faisabilité de la réforme des 35 heures à partir des normes prévalant dans son champ professionnel (le petit commerce)⁵. Le raisonnement inductif autocentré s’articule, le plus souvent, à partir de et dans le cadre d’expériences professionnelles (voir Patrick supra).

La source de l’information et du modèle de référence mobilisé ont une incidence sur l’opinion qui est finalement endossée par l’individu. Le *type d’information* auquel les individus ont accès et surtout *les modalités* selon lesquelles ils y ont accès (connaissance ou observation directe, connaissance statistique, c’est-à-dire en un sens « systématique », preuve « sociale » du type « consensus » autour d’une question donnée), ont une influence sur l’opinion que les individus se font d’une question (voir Piketty, 1994). Ainsi l’information obtenue de façon directe semble avoir un poids et une incidence plus notables et plus durables que des informations recueillies de façon indirecte, notamment collectées à travers les *médias*. En outre, des profils psychologiques et sociaux se dessinent. Certains individus semblent plus disposés à une réflexion autocentrée et à procéder à des montées en généralité à partir de leur expérience personnelle. La propension à formuler des raisonnements de ce type n’est pas

¹ Voir supra Catherine et sa théorie des différences de salaire « justes ».

² Thomas : « J’ai une vision de choses, moi quand j’ai commencé à travailler je ne gagnais pas beaucoup alors que j’avais les diplômes et les responsabilités mais par contre je vivais dans un tout petit studio, j’avais une toute petite télé, euh, je faisais avec le strict minimum mais ça ne me dérangeait pas parce que j’avais été assez habitué à cela, ce n’est pas pour autant que, quand mes revenus ont augmenté, mes besoins ont augmenté [...], ce qui me gêne un petit peu c’est que je suis sûr qu’il y a des gens qui gagnent beaucoup moins que moi et qui sont par exemple équipés en Hi-Fi etc., beaucoup mieux que moi [...], moi, je dis à un moment où la société elle est, tu ne vis pas pour ce dont tu as envie mais tu vis, enfin tu essaies d’acheter ce que les autres ont, pour pouvoir être forcément comme eux [...], je suis désolé, moi je vois mes parents, alors c’est des retraités d’agriculture, ils ont vraiment une retraite [sourire], je ne sais pas comment ils font mais, ils se débrouillent quoi [...], alors qu’on ne me dise pas qu’on ne peut pas vivre décemment avec une certaine somme, par contre il y a quand même un minimum à avoir ».

³ Jemor : « Je pense qu’il y a vraiment plein d’abus [fraude sociale] en France. J’en connais plein en plus, *j’en connais autour de moi plein*, qui en ont profité, mais un max. C’est pas normal que tu te dises je vais aller voir mon patron, j’en peux plus, je vais négocier, il va me donner un gros chèque, je vais avoir le chômage et dans un an je commencerai à chercher du boulot et pendant ce temps-là je vais prendre des vacances. [...] Tout ça c’est pas normal. Il faut contrôler tout ça. Mais il y a des gens qui ont moins de chances à la base que les autres, il faut les aider ; des gens qui ne sont pas super-intelligents, qui ne sont pas super-doués, maladroits, j’en sais rien. Je ne suis pas pour ne donner des moyens qu’aux gens qui le méritent. Dans ce créneau-là je ne pousse pas plus que ça ».

⁴ Nous verrons ultérieurement que le traitement de l’information ici mis en œuvre est inévitablement de type heuristique pour autant que font défaut des connaissances structurées sur le domaine concerné (Wood, Kallgren et Priestier, 1985) et que, de ce fait, les individus ne peuvent s’engager dans un traitement systématique de l’information.

⁵ Marie-Claude : « Moi je suis contre les trente-cinq heures. De toute façon on ne connaît pas les trente-cinq heures, nous, on ne sait pas ce que c’est parce qu’on fait ça en trois jours, [...] maintenant si c’était pour donner du travail aux autres mais la preuve que non, je ne pense pas, ça n’a pas développé l’emploi, hein... bon je ne sais pas... ».

indépendante du fait que les individus s’instituent eux-mêmes en modèle et qu’ils se sentent d’autant plus légitimes à le faire qu’ils ont le sentiment d’avoir réussi leur parcours professionnel (Guibet Lafaye, 2012).

Ces théories sociales empiriques donnent lieu à des raisonnements sur des cas. La logique convoquée est alors, à partir d’un exemple particulier, celle de l’induction et d’une généralisation, ensuite appliquée à tous les cas jugés similaires. À l’inverse, certaines montées en généralité, à visée axiologique, peuvent se déployer indépendamment de l’expérience personnelle de l’individu mais à partir d’un constat distancié, opéré sur la réalité sociale, concernant par exemple la spéculation financière¹ ou les négociations entre partenaires sociaux (voir Habib supra)². Gigi convoque des éléments empiriques (*i.e.* les usages déviants du RMI, voir citation supra) auxquels elle fait jouer le rôle de preuve pour justifier sa préférence normative pour le principe de réciprocité. Sa conception de la justice sociale, fortement charpentée par ce principe, est le produit d’une logique inductive. Dans ces logiques empiriques, l’exemple intervient comme un élément de preuve.

Cependant on observe empiriquement que les individus endossent une position normative qui n’est pas systématiquement le fruit d’un raisonnement de type inductif. L’utilisation d’expression comme « je pense que, je crois que » est, de ce point de vue, significative. Le traitement et l’évocation d’exemples de passagers clandestins est ici très pertinente car ce thème se prête, par excellence, à l’élaboration de positions normatives par des voies inductives. Dans certains cas marginaux, la présentation des thèses des enquêtés revêt une forme inductive. Néanmoins la mention de cas de fraude sociale intervient le plus communément de façon illustrative, y compris dans le récit d’enquêtés qui font une large place à l’empirique et à « ce qui est » dans leurs discours. On ne pourra déterminer, à partir de ces entretiens, si les théories sociales endossées sont le fruit d’un raisonnement inductif qu’en montrant qu’elles résultent d’expériences ou de confrontations des locuteurs avec des situations caractérisées, qui les ont conduit à adopter telle position normative plutôt que telle autre. La littéralité des discours recueillis ne permet de cerner qu’assez peu de raisonnements strictement inductifs mais ce constat ne signifie pas pour autant que les positions normatives des individus ne résultent pas d’expériences personnelles antérieurement vécues et que donc la source du positionnement normatif ne puisse être de nature empirique.

Bien que les raisonnements inductifs ordinaires ne se fondent pas sur un grand nombre d’observations, les individus leur associent un degré de confiance notable. Le jugement final sur « l’objet d’attitude », *i.e.* sur ce dont il est question dans ces entretiens, ne constitue pas le résultat mécanique de l’intégration des informations, issues de leurs traitements heuristiques ou systématiques, mais se présente comme le produit d’une activité régulée par l’évaluation de ses propres jugements quant à l’objet d’attitude (voir Meyer, 2000, p. 537). La comparaison entre un produit (l’évaluation du jugement courant) avec un standard (la confiance désirée) détermine la poursuite de l’effort cognitif, associé au traitement de

¹ Pierre C. : « Moi je trouve que les salaires, enfin les rémunérations des grands patrons des entreprises du CAC 40 sont complètement délirantes, ça n’a plus aucun sens !

– Ca n’a plus de sens parce que quelque part la crise a montré que *ceux qui disaient que c’était normal* enfin ça faisait partie du jeu de l’existence de l’entreprise que le patron soit sur de très fortes rémunérations euh finalement *ils ont été désavoués* ! Parce que on s’est aperçu d’abord que des grands patrons qui étaient très bien payés étaient capables quand même de foutre dans le mur des grandes entreprises comme la banque Lemman Brothers ou d’autres... [et puis ça pose un problème fondamentalement je pense que ça pose un problème au niveau des salariés qui travaillent dans ces entreprises... Enfin à mon avis un patron... dont le niveau de salaire mensuel équivaut quasiment à ce que gagne un smicard pendant dix ans, ça va être très difficile pour le management de faire passer l’idée que telle ou telle augmentation a été limitée ou retardée... enfin] ».

² Voici l’initiale du propos d’Habib : « [...] et moi quand je parle du syndicat, je parle de ce que je connais, puisque j’étais délégué national pendant huit ans [...] j’étais délégué national [du SNETAA], je représentais les Conseillers principaux d’éducation. Donc je les représentais au ministère [...] ».

l’information. Qu’est-ce qui, dans les raisonnements ordinaires, confère aux individus la confiance désirée dans le jugement final ? S’agit-il de l’atteinte d’une forme de cohérence logique dans le propos, de la crédibilité de l’argumentaire déployé, de l’incapacité à mobiliser de nouvelles ressources cognitives pour répondre à la question posée ?

L’atteinte du niveau de confiance désirée, dans le cadre analysé, émerge selon des modalités distinctes de ce qui est le cas en psychologie expérimentale. Dans les raisonnements ordinaires, la capacité à construire une position normative structurée et cohérente avec la réalité sociale observée explique le degré de confiance accordé par les individus à leurs jugements et la plausibilité qu’ils leur reconnaissent implicitement. L’extrait cité de l’entretien avec Patrick le suggère au même titre que celui mené avec Caroline. Celle-ci évoque explicitement les situations qui, dans son expérience professionnelle (mais aussi amicale), l’enjoignent à avoir une attitude très tolérante à l’égard des bénéficiaires de l’aide sociale, rapidement qualifiés de fraudeurs. Elle conclut : « Donc moi j’ai cru qu’il faut aider tout le monde et certains plus que d’autres et ces gens-là peut-être plus que d’autres justement... ». Plusieurs des positions normatives qu’elle endosse sont justifiées dans le cadre d’une logique inductive/déductive¹ : « Après on pointe toujours le doigt sur les gens qui profitent du système et compagnie mais c’est des minorités. Et on en profite pour du coup justifier le fait qu’on raccourcit les indemnités ou d’accentuer les contrôles... Ça me parle pas comme raisonnement ».

Enfin les raisonnements ordinaires sur la réalité sociale ne se déploient pas seulement dans les arcanes de l’induction mais également en recourant à des scripts, tenant lieu de motifs explicatifs de la réalité sociale. L’élaboration de scripts du type : « c’est ainsi que cela se passe » constitue une forme de « preuve par assertion », où « théorie et preuve sont fusionnées dans un script décrivant “comment ça se passe” » (Kuhn, 1989, p. 684). Dans les raisonnements ordinaires, la demande de preuve donne communément lieu à l’élaboration d’un script. Or dans ces raisonnements, l’identification d’instances de ce script est souvent tenue pour une preuve de sa validité (Kuhn, 1989, p. 687). Ainsi les effets sociaux complexes de la réforme du temps de travail à 35 heures sont appréhendés sous forme de scripts plutôt qu’à partir d’une désignation de rapports de causalité et comme des preuves de l’inefficacité de la réforme. Cet usage est récurrent, lorsqu’il est question d’appréhender les effets de l’ouverture des frontières, du poids social des réseaux ou des recrutements par affinité. Il peut s’expliquer par la contemporanéité des temporalités individuelle et sociale, dans le cas des 35 heures, et par la complexité des processus macroéconomiques concernés. Évoquons ces propos de Marie-Pierre :

« C’est vrai l’histoire des 35 heures ça a quand même été une histoire un peu nulle [...]. C’était un peu bête. Ils vont certainement revenir dessus² parce que ça n’a pas fait plus embaucher, ça a au contraire fait baisser tout le système. Les gens se sont mis à être moins battants, plus laxistes. Je pense que tout vient de là. Il y a quand même aussi moins de travail, moins de rendement, pour beaucoup. Parce qu’on privilégie les temps de liberté, on s’habitue aussi... enfin je dis, je sens que les gens s’habituent un peu à être plus en vacances, à arrêter le vendredi à midi et puis ça pousse au farniente alors on recommence le lundi un peu plus plane-plane... Je pense. Les gens sont comme ça, on est comme ça. Moins on travaille, moins on a envie de travailler. Alors qu’en fait il faudrait travailler pour gagner plus ».

¹ L’induction peut en effet se décrire comme un processus consistant en une séquence ternaire : induction-déduction-induction, la troisième phase venant confirmer ou infirmer la première.

² Les entretiens *PISJ* ont eu lieu durant l’hiver 2010-2011.

Cette typologie des raisonnements sociaux ordinaires permet d’élargir le paradigme dualiste (heuristique *vs.* systématique) de traitement de l’information, issu de la psychologie sociale, et de raffiner l’hypothèse de la logique inductive comme modèle courant de raisonnement, en soulignant la variété de cette dernière (qu’elle se déploie par exemple sous forme de montées en généralité ou de raisonnements inductifs autocentrés), l’expérience personnelle et la structuration de l’expérience jouant un rôle crucial dans la distinction de ces types.

Enfin les raisonnements quotidiens, confrontés à une limitation des ressources aussi bien cognitives que de disponibilité de l’information, offrent de rares occurrences de traitement systématique de celle-ci (Meyer, 2000). Tel est le cas lorsque les individus ont accès à une information étendue et précise sur une question spécifique, comme Hicham statisticien au Pôle Emploi, Caroline, assistante sociale, ou encore François, travailleur social. Tel peut aussi être le cas lorsque les individus nourrissent un intérêt personnel pour une question spécifique. Néanmoins le raisonnement systématique est rare du fait des conditions de l’entretien et des limitations cognitives inhérentes à l’appréhension de réalités socioéconomiques complexes. Le traitement systématique de l’information, exigeant des compétences cognitives spécifiques et étant consommateur de temps, les individus tendront à s’engager plutôt dans des jugements en équilibre réfléchi, en particulier lorsqu’ils se prononcent sur des questions de justice sociale car cette façon de raisonner semble, à première vue, suffisamment complexe pour être raisonnablement choisie et permet également de limiter l’investissement en temps puisqu’elle contribue à rapprocher deux situations distinctes, en simulant un effort d’exhaustivité.

III. Les ressorts du jugement social ordinaire : scripts *vs.* heuristiques

Dans leur environnement quotidien, les individus procèdent rarement spontanément à une exploration systématique de la réalité sociale avant de formuler un jugement. Le jugement social ordinaire s’appuie plutôt sur des heuristiques (Meyer, 2000) ou, lorsqu’il cherche à produire des inférences causales, sur des scripts.

3.1 Appréhender la complexité socioéconomique : scripts et modèles mentaux

En effet, en matière d’attribution causale, les individus plutôt que de désigner des causes ou d’élaborer un raisonnement argumenté ont recours à des scripts, à des scénarios concernant la façon dont les phénomènes se produisent ou peuvent se produire¹. Cette tendance est nette lorsque les individus évoquent des phénomènes économiques et sociaux complexes. Nous avons précédemment esquissé cette hypothèse concernant l’appréhension des conséquences du passage à 35 heures de la durée légale du travail. Dans quatre entretiens sur sept les mentionnant, les individus *décrivent* plutôt qu’ils n’expliquent la façon dont les choses se passent, en cernant des rapports de causalité. On le note également dans les évocations de la faible propension de certains concitoyens au travail², des agissements du personnel politique et parfois des causes de l’injustice¹.

¹ Nous ne retiendrons pas ici la théorie des scripts élaborée par Tomkins (1978) qui envisage ces derniers comme des postures idéo-affectives.

² August : « [...] parce que les gens qui vont dans la rue, *on sait que* ce sont soit des fonctionnaires, ce ne sont pas des Smicards qui vont dans la rue, hein ? Chez nous on en a des smicards, où je travaille et ils ne vont pas dans la rue, hein ?, ils ne manifestent pas, ah non, ça j’en suis certain. [...] puis c’est peut-être parce que, bah, ils n’ont pas d’ambitions ces gens-là. Parce qu’on leur donne le Smic mais moi j’en connais qui gagnent le Smic et puis qu’ils ne veulent pas gagner plus. Ils veulent travailler trente-cinq heures, si on mettait vingt heures, ils ne

Ainsi Viviane explique l’accroissement des inégalités, non pas par des raisons économiques mais par des raisons morales et politiques :

« La perte des valeurs morales, ça tient à l’éducation, peut-être au niveau religieux, peut-être aussi à l’aspect philosophique qu’on peut apporter à la vie. Et puis je pense qu’au niveau politique, c’est quelque chose qui n’est pas très valorisé, maintenant, on est beaucoup plus sur l’aspect commercial ».

Le recours à des scripts est récurrent, lorsqu’est abordée la thématique des inégalités de revenu. En réponse à la question « *Comment expliquez-vous les différences de revenus du travail et, surtout, qu’est-ce qui les justifie ?* », Brigitte indique :

« Je ne sais même pas vraiment si quelque chose les justifie, les salaires ne sont pas représentatifs de toute façon... Ca ne représente plus grand-chose, quand on voit les salaires de certains footballeurs et celui des ouvriers, l’inégalité est quand même flagrante ! Après, on peut certainement expliquer ces différences... Moi je les explique par les valeurs privilégiées par la société. Notre société accorde beaucoup d’importance aux sciences, aux sportifs... [...] On peut aussi dire que les différences de revenus viennent des différences de diplômes, mais il y a une telle dévalorisation des diplômes que je ne suis même pas sûre que ça joue vraiment ».

L’analyse systématique des réponses à cette question suggère que les individus convoquent un script plutôt qu’ils ne mettent en évidence des causes. Sur les 51 individus entendus, 31 utilisent un script, 7 ne répondent pas immédiatement en convoquant un script mais en déploient un dans un second temps. Seules 9 réponses n’usent pas de scripts². Néanmoins et bien qu’il peine parfois à identifier des causes, le raisonnement ordinaire, dans les scripts qu’il décrit, suggère des éléments d’explication de la façon dont les phénomènes se produisent et de la façon dont certains éléments clés d’un modèle ou d’une représentation mentale sont associés entre eux. Dans ce cas, les individus usent non pas seulement de scripts mais de « modèles mentaux ». Ces modèles incarnent alors des conceptions « naïves » ou intuitives – souvent erronées cependant – de la façon dont le monde fonctionne (Carey, 1985a, 1985b, 1986).

Les scripts se présentent ainsi comme un procédé discursif et cognitif privilégié à partir duquel les individus pensent pouvoir rationaliser et appréhender – *i.e.* comprendre au sens étymologique – le champ complexe de l’économie et des rapports sociaux de production. Ils constituent des outils cognitifs permettant de s’orienter face à des situations socioéconomiques complexes et dont l’appréhension des causes est intrinsèquement délicate, y compris pour des spécialistes. Néanmoins ces scripts n’ont pas simplement une fonction explicative. Ils jouent en outre le rôle d’heuristiques et sont alors investis d’une fonction justificative.

feraient que vingt heures. Ça ne les intéresse pas de travailler finalement quoi, donc ils ne recherchent pas... ».

¹ Anpif : « Comment expliquer l’injustice ? Dans le travail, mais bon il y aura toujours des gens qui auront fait des études, qui seront toujours plus rémunérés que d’autres qui sont ouvriers ».

² Deux individus ne savent pas répondre, parmi eux l’une finit par esquisser un script, mobilisant une explication par le machisme. Un cas demeure difficile à trancher quoique l’enquêté, pris dans le fil de son propos, finisse par user de scripts. À l’un des enquêtés enfin, la question n’a pas été posée comme telle.

3.2 Usage critique d’heuristiques du jugement

Ainsi les scripts interviennent fréquemment, dans le raisonnement ordinaire, comme des heuristiques du jugement (Chaiken, 1980), c’est-à-dire comme des procédés simples, des règles de jugement ou encore des raccourcis de la pensée, disponibles à la réflexion, présents dans la mémoire, pertinents et aisément mobilisables. Ces règles de jugement se constituent et sont adoptées au fil de l’expérience individuelle et des observations faites individuellement (Abelson, 1976 ; Stotland et Canon, 1972). L’hypothèse selon laquelle les propositions des experts peuvent, en général, être considérées comme vraies constitue une heuristique. Dans le domaine social, l’identification d’occurrences d’inégalités ou d’asymétries sociales constitue une heuristique permettant de déclarer la société française injuste (Guibet Lafaye, 2013).

L’identification du rôle conféré aux heuristiques est importante car le traitement de l’information, dans les jugements ordinaires, peut s’appréhender à partir du modèle dual « heuristique vs. systématique ». Ces niveaux de traitement de l’information désignent, d’une part, une reconnaissance rapide et de faible coût cognitif, basée sur des schémas acquis disponibles en mémoire. Ils s’actualisent, d’autre part, dans une analyse détaillée de l’information, mobilisant de nombreuses ressources cognitives. La démarche de type « heuristique » convoque un traitement simple de signaux d’information plutôt qu’un traitement individualisé ou particulariste de celle-ci.

Le traitement de l’information ne requiert pas seulement des ressources cognitives mais aussi une certaine disponibilité de l’information. La quantité et la qualité des connaissances disponibles et les jugements de valeur qui leur sont associés jouent également un rôle (Meyer, 2000, p. 539) dans les convictions auxquelles les individus adhèrent. Les traitements systématiques de l’information supposant une disponibilité supérieure des connaissances, le traitement heuristique s’avère plus aisément mobilisable dans le cas où font défaut des connaissances structurées sur un domaine (Wood, Kallgren et Priestier, 1985). Le champ des jugements sur la réalité sociale se prête particulièrement à la mise en œuvre de ces heuristiques du fait de son ampleur, de sa complexité et de ses ambiguïtés mais également parce que des jugements de valeur sont associés à des faits sociaux caractérisés, concernant par exemple la fraude sociale, l’immigration, les pauvres non méritants.

Ainsi les stéréotypes sociaux peuvent être envisagés comme des « heuristiques » du jugement social (Bodenhausen, Macrae et Sherman, 1999), dans la mesure où il s’agit de représentations mentales opératoires, servant de raccourcis pour appréhender la réalité et formuler des jugements normatifs la concernant. L’analyse proposée permettra donc d’étendre le champ d’ores et déjà exploré par la psychologie sociale, grâce à l’étude de l’implication d’heuristiques plus larges que de simples règles de décision et d’heuristiques partagées par une communauté d’individus (voir Meyer, 2000, p. 554). Notre attention se portera sur l’évocation spontanée de la fraude sociale qui, au même titre que le jugement courant selon lequel « les aides sociales favorisent la paresse », constitue des heuristiques du jugement.

L’adhésion individuelle à un jugement final dépend de la comparaison entre, d’un côté, l’évaluation de son propre jugement quant à l’objet d’attitude et, d’un autre côté, un niveau de confiance désirée (voir Meyer, 2000, p. 537). Elle surgit de la comparaison entre l’évaluation du jugement courant avec la confiance désirée et dénote la crédibilité individuellement accordée à des opinions de consensus ainsi qu’à des jugements qui prévalent sur la place publique, en l’occurrence dénonçant les profiteurs de l’aide sociale. L’idée que cette dernière et, en particulier, les allocations chômage suscitent la paresse et les abus est aujourd’hui un jugement courant que l’on retrouve, y compris dans des discours électoraux. Certains enquêtés ont spontanément mentionné ce thème.

À 27 d’entre eux, la question suivante a été posée : « *S’agissant de la protection sociale, certains disent qu’il faut aider tout le monde et d’autres pensent au contraire qu’il ne*

faut pas aider ceux qui ne font pas d’effort ? Qu’en pensez-vous ? Prenons les chômeurs, par exemple, certains disent que ceux qui ne recherchent pas activement un emploi devraient perdre leurs indemnités. Qu’en pensez-vous ? ». 21 individus évoquent explicitement les comportements de passagers clandestins et la fraude sociale, deux autres le font à demi-mot. À chaque fois, un positionnement critique s’explique, qu’il s’agisse de dénoncer ces comportements ou ceux qui les stigmatisent. L’essentiel des réponses exprime des positions normatives très claires, se formulant indépendamment de toute démarche inductive. Seuls deux enquêtés sur 27 usent d’une présentation de forme inductive de leur jugement normatif. Que les individus répondent à la question en exposant d’abord un point de vue axiologique ou en évoquant des principes moraux puis en s’appuyant éventuellement, dans un second temps, sur des exemples ne signifie pas que ces positions ne résultent pas, dans certains cas, de la confrontation à la réalité empirique (expérience directe ou connaissance par ouï-dire). Cependant l’exposition de leurs positions manifeste moins – si ce n’est dans quelques cas précis mais rares – une logique inductive que le fait que celles-là se construisent selon les modalités d’un équilibre réfléchi, dans lequel s’opère une interaction entre des convictions morales réfléchies, confrontées à des données empiriques et à une information issue du monde social¹. Ainsi certains entretiens offrent des exemples d’élaboration empirique de théories sociales dont on ne peut considérer qu’elles résultent de démarches strictement inductives.

L’ensemble de ces réponses permet en outre d’appréhender la gestion, par les individus, de l’écart éventuel entre leur propre jugement et la norme dominante ou le jugement courant. Alors même que le discours dominant conclut, à partir de la dénonciation de la fraude, à la nécessité d’imposer des contrôles plus stricts sur les aides et notamment certaines formes de conditionnalité, les entretiens ne font pas intervenir l’heuristique des passagers clandestins (et de la paresse) comme motif décisif portant vers cette conclusion. D’un point de vue cognitif et parce que ce motif est relayé par l’idéologie dominante, on s’attend à ce qu’il soit au principe de raisonnements inductifs et en particulier à ce qu’il soit le point de référence empirique à partir duquel on « théorise » concernant les imperfections du système d’allocation sociale, voire à ce qu’il milite en leur défaveur. Or les occurrences de ce motif l’introduisent tendanciellement (dans 25 cas sur 27) davantage à titre d’illustration de théories du juste plutôt que comme point de départ empirique d’inductions ou de montées en généralité, statuant sur l’aide sociale². L’observation ou la connaissance de la fraude à l’aide sociale ne paraît pas déterminante des jugements normatifs relatifs à ce système général d’aide. En revanche, le statut conféré à ces exemples (source d’indignation ou marginalisation des cas évoqués) dépend fortement des positions normatives, plus généralement endossées par les individus, en matière d’aide sociale.

La capacité individuelle à soutenir un jugement éventuellement dissonant d’avec l’opinion courante tient notamment à la cohérence et/ou à la force des attitudes individuelles. Les attitudes dites fortes possèdent une *structure interne cohérente et claire*. De telles attitudes sont corrélées avec une plus grande résistance à la persuasion et corrélativement avec une plus grande propension à maintenir leur cohérence interne (Chaiken, Pomerantz et Giner-Sorolla, 1995 ; Chaiken et Yates, 1985). Les réponses données à certains arguments dépendraient donc de la force des positions normatives personnelles conformément à l’hypothèse d’une cohérence évaluative (Chaiken et Baldwin, 1981). Les connaissances sur

¹ Le « stade [de l’équilibre réfléchi] est atteint après avoir évalué différentes conceptions proposées face auxquelles soit on révisé ses jugements pour les mettre en accord avec l’une des théories, soit on continue à défendre ses convictions initiales (et la conception de la justice qui y correspond) » (Rawls, 1971, p. 75).

² L’entretien avec Catherine en offre un très bon exemple : « Moi je suis contre l’assistanat. C’est même ne pas aider les gens. C’est l’histoire du pêcheur qui apprend à son fils à pêcher ; il ne faut pas lui donner le poisson. Si on ne lui apprend pas à pêcher, ce n’est pas une solution. Donc moi ça ne me choque pas, là en Angleterre on va faire travailler des chômeurs de longue durée, ça ne me choque pas parce que de toute façon on est vite dans une spirale infernale... ».

un objet d’attitude sont indissociables d’une dimension évaluative guidant les décisions et les comportements à l’égard de cet objet. Les discours recueillis montrent que la cohérence interne de certaines attitudes, s’exprimant dans l’organisation logique, structurée et normative – plutôt qu’émotionnelle – du propos, nourrit des attitudes dites fortes, s’actualisant notamment dans des positionnements politiques nettement affirmés et contrastés (typiquement, identifiables comme « de gauche » ou « de droite »). La réponse de Caroline à la question évoquée en est paradigmatique :

« Moi je suis confrontée beaucoup dans mon travail aux “gens qui font pas d’efforts”... (rires) Y’a plein de raisons à ça/ Pas d’efforts... on est très inégaux face à ça... *J’pense que c’est important d’aider les gens* de prendre conscience justement de leur état de santé et... y’a des gens qui sont pas en mesure de faire ce chemin-là tout seuls, quoi, au moins pour le début. Donc moi j’crois qu’il faut aider tout le monde et certains plus que d’autres et ces gens-là peut-être plus que d’autres justement/ Parce que quand les gens font pas d’efforts, c’est-à-dire se droguent, c’est ça ? »

– « *C’est comme tu l’entends* ».

« Ouais, moi je l’entends comme ça, les gens qui fument, les gens qui se droguent, les gens qui... Ces personnes-là qui ont le plus besoin d’aide, *j’pense* parce que quand on se fait du mal à soi-même comme ça, c’est pas par hasard, quoi/ Quand on a justement pas conscience des risques qu’on fait prendre, qu’on court pour sa santé, c’est qu’il y a un long chemin à faire en termes de connaissance et d’estime de soi, comme je le disais... ».

Plus la structure interne d’une attitude est forte, plus un changement d’attitude suppose un effort mental élevé. D’un point de vue discursif et normatif, l’une des raisons pour lesquelles l’heuristique des passagers clandestins (et de la paresse) n’intervient pas comme motif décisif, portant systématiquement vers l’exigence d’une conditionnalité des aides et comme point de départ d’un raisonnement inductif, tient, en particulier, à ce que des positions normatives fortes et compréhensives en matière de justice sociale (explicitement structurées autour de principes de solidarité, d’aide ou d’assistance aux plus défavorisés, *i.e.* du principe de différence) sont défendues. Cette force des positions normatives explique également que la référence à des cas de passagers clandestins s’introduise sur le mode de l’illustration (de l’exemple). La « force des attitudes » est analytiquement liée à la cohérence argumentative. Elle appert chez des individus affirmant des préférences politiques marquées de gauche comme de droite. La cohérence évaluative, la production de réponses évaluatives et la plus grande propension à maintenir la cohérence interne des attitudes sont particulièrement notables, lorsqu’il est question de fraude sociale, dans les discours des individus clairement identifiables politiquement¹.

L’analyse du degré de précision auquel se formulent les représentations stéréotypées des acteurs sociaux permet de comprendre le rôle opératoire conféré à cette heuristique du jugement, relative à la paresse. Avant nous, S. Chaiken (1980) a mis à l’épreuve, dans un cadre expérimental, le degré de précision auquel le motif se place, le degré de précision de l’information qu’il véhicule ou sur laquelle il repose, et surtout le degré de précision avec lequel le contenu du message est analysé par le locuteur. Concernant la thématique de la

¹ Des raisons psychologiques peuvent également être avancées. La « force » des attitudes s’explique par et se trouve associée à des mécanismes de résistance différents (Pomerantz, Chaiken et Tordesillas, 1995 ; Krosnick *et al.*, 1993). En particulier, une composante dite d’engagement (extrémité des attitudes, certitude) est associée au traitement sélectif de l’information non conforme : les arguments contraires aux attitudes font l’objet d’un traitement plus élaboré que les arguments favorables (Liberman et Chaiken, 1992).

fraude sociale, le degré de précision des connaissances mobilisées se décline comme suit : la connaissance peut être directe – à travers l’environnement professionnel ou amical –, les individus peuvent eux-mêmes opter – ou avoir opté – pour de tels comportements. La connaissance peut en revanche relever du simple oui-dire et être relayée par les *media*. Le traitement de l’exemple s’avère exceptionnellement précis, lorsque l’individu travaille sur des données concernant le thème abordé. Il peut être détaillé lorsque les personnes sont confrontées, en tant que travailleurs sociaux notamment, aux individus stigmatisés.

Ces travailleurs apparaissent alors comme des « experts » disposant de connaissances fortement structurées (Richard, 1994 ; Smith, 1995). Dans leurs discours, la figure de « celui qui ne fait pas d’effort » se voit précisée : s’agit-il de toxicomanes, de personnes désocialisées, voire handicapées, de parents isolés, d’individus dont les choix de vie ne les portent pas à privilégier le travail salarié ou productif, de chômeurs qui galèrent depuis des années, de jeunes sans expérience ? Ces interrogations émergent également des propos d’individus ne travaillant pas dans le domaine social. Néanmoins la précision du discours ne concerne souvent pas tant l’appréhension d’exemples que la position normative assumée par l’enquête. Tel est le cas de Laetitia :

« C’est vrai qu’en France je pense qu’on a une société qui peut-être a des avantages mais ces avantages ont certains défauts qui sont qu’on peut survivre sans faire d’efforts et effectivement je pense que pour une courte période c’est normal mais sur le long terme je trouve que ça tire les gens vers le bas. Ça n’incite pas les gens justement à faire des efforts et à... parce que la vie c’est ça, c’est faire des efforts pour continuer à vivre, soit pour lutter contre la maladie, soit pour gagner de l’argent... je considère le fait de gagner de l’argent pour se nourrir ou pour se loger de la même façon que si on était à la préhistoire à devoir chasser. Pour maintenir la vie il faut toujours qu’il y ait un effort. C’est nécessaire à l’humain. [...] là on parle de survie donc tu n’es pas dans le confort mais je trouve qu’il y a peut-être, pas trop de social mais trop d’accompagnement, en tous cas il est mal donné. *Moi je connais* des gens qui sont au RMI depuis plus de 20 ans. Donc ils n’auront jamais rien fait et jamais tenté de faire quoi que ce soit... ».

Ce type d’élaboration conceptuelle et théorique n’est pas le fait des seuls travailleurs sociaux ni des seules personnes ayant été confrontées à des cas d’abus. Ainsi Sébastien déclare :

« Je pense qu’il faut aider tout le monde parce que souvent ceux qui ne font pas d’effort sont en fait d’abord victimes du chômage, de la mal-vie, alors après il y a des exceptions mais moi je ne suis pas pour parler des exceptions. D’une manière générale, je pense qu’il faut protéger tout le monde et ne pas commencer à faire des tris douteux sur les méritants et les non-méritants ».

En ce sens, on ne peut considérer, lorsque des convictions normatives sont impliquées, que « les heuristiques [...] qui résultent d’un défaut de connaissances sont jugées moins fiables que celles qui résultent d’une expertise dans un domaine » (Meyer, 2000, p. 538). Les positions normatives, en matière de justice sociale, s’élaborent donc à partir d’exemples – dont le degré de précision est très variable –, de principes normatifs fortement défendus, de stéréotypes, de fragments de la réalité appréhendés et connus de façon très médiata et qui peuvent se cristalliser dans des heuristiques du jugement (telles que la fraude sociale ou la paresse). « La quantité et la qualité des connaissances disponibles *et les jugements de valeur* qui leur sont associés jouent aussi un rôle important » (Meyer, 2000, p. 539) dans

l’élaboration des positions normatives. Plus les individus ont confiance dans leurs connaissances – aussi médiates soient-elles –, plus elles constituent un élément crucial dans l’élaboration de ces positions.

Néanmoins le processus d’équilibre réfléchi engagé peut se voir influencé par l’attachement à certains principes, susceptible de porter les individus à récuser la validité de faits empiriques (voir supra 1.). Le traitement de l’information n’est donc pas le résultat mécanique d’un processus cognitif. Celui-ci s’appuie, *dans l’analyse de l’information*, sur des principes, des jugements de valeur et des convictions morales. Cette dimension n’a pas échappé à la psychologie qui reconnaît que les connaissances sur un objet d’attitude sont indissociables d’un plan proprement évaluatif. Toutefois elle n’appréhende cette dimension évaluative que dans le cadre d’une conception fonctionnelle des attitudes (Chaiken et Stangor, 1987 ; Eagly et Chaiken, 1993) mais non dans celui d’une analyse de la dimension normative des jugements. L’évocation de certaines heuristiques du jugement – en l’occurrence d’opinions courantes – ne peut donc faire l’objet d’anticipations, en termes de conclusions normatives crédibles, qu’à condition que soient également cernés et appréciés le degré de précision avec lequel les informations considérées sont appréhendées et la force des attitudes cognitives, s’exprimant notamment dans leur cohérence argumentative interne.

Conclusion

Confrontés à des questions émanant de leur environnement social, les individus ordinaires dévoilent-ils une nette propension à mobiliser le raisonnement inductif ou des heuristiques du jugement pour apprécier des questions de justice sociale ? Y a-t-il une spécificité du raisonnement ordinaire par rapport au raisonnement scientifique, lorsque celui-ci se déploie dans le registre de la justice sociale ? Pour le dire, nous avons, d’une part, envisagé l’articulation du registre normatif et du registre factuel, sous la modalité des liens entre théorie et preuve, dans des raisonnements courants sur la justice sociale et, d’autre part, systématiquement exploré les justifications normatives et le recours à l’exemple sur des questions sociales précises.

Les raisonnements recueillis attestent de la prééminence du normatif, dans le traitement de l’information et dans la construction de la preuve, à l’appui des argumentations proposées. Dans leurs raisonnements ordinaires, les individus, lorsqu’ils assument une théorie sociale solidement articulée, confèrent aux exemples qu’ils mobilisent un rôle illustratif. En revanche, lorsqu’ils n’endossent pas *ex ante* de théorie sociale constituée sur le sujet traité, ils s’appuient sur des exemples pour construire leur position, selon une logique inductive. S’est dessinée, de façon privilégiée, une structuration normative des positions, dans le domaine de la justice sociale, qui semble être la raison explicative ultime des attitudes cognitives et du traitement des aspects empiriques du monde, dans les raisonnements spontanés sur la justice sociale. Ceux-ci sont loin d’avoir pour modèle exclusif le raisonnement inductif. Ces raisonnements se caractérisent plutôt par le recours à des scripts pour justifier des positions normatives sur des questions controversées (cas des 35 heures dans cette étude, cas de la justice de la société française dans d’autres travaux, voir Guibet Lafaye, 2013).

Cet effacement relatif de la logique inductive, dans les raisonnements et l’argumentation ordinaires en matière de justice sociale, ne signifie pas que l’élaboration de ces positions normatives ne résulte pas d’un rapport dynamique à l’expérience ni qu’elle ne s’est pas constituée au fil des parcours individuels. Cet éventuel ancrage, dans l’expérience, des positions normatives individuelles semble toutefois être plutôt le fait de profils très spécifiques (Guibet Lafaye, 2012). Ce mécanisme d’engendrement des convictions normatives ne peut donc être généralisé à l’ensemble de celles qui émanent des raisonnements

courants, tenus en matière de justice sociale. La structuration des représentations autour de principes normatifs, mise en évidence dans d’autres travaux (Guibet Lafaye, 2012), se confirme lorsque sont analysés les *raisonnements* déployés sur des questions de justice sociale.

Références

Abelson R.P., « Script processing in attitude formation and decision making », in J.S. Carroll et J.W. Payne, *Cognition and social behavior*, Hillsdale (N.J.), Erlbaum, 1976.

Bieck M., W. Wood et S. Chaiken, « Working knowledge, cognitive processing, and attitudes: On the determinants of bias », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 22, 1996, p. 547-556.

Bodenhausen G.V., C.N. Macrae, J.W. Sherman, « On the dialectics of discrimination: Dual processes in social stereotyping », in S. Chaiken et Y. Trope, *Dual process theories in social psychology*, New York, Guilford, 1999, p. 271-290.

Carey S., « Are children fundamentally different kinds of thinkers and learners than adults? », in S. Chipman, J. Segal et R. Glaser (dir.), *Thinking and learning skills*, vol. 2, Hillsdale (NJ), Erlbaum, 1985a, p. 485-517.

Carey S., *Conceptual change in childhood*, Cambridge (MA), MIT Press, 1985b.

Carey S., « Cognitive science and science education », *American Psychologist*, 41, 1986, p. 1123-1130.

Chaiken S., « Heuristic versus systematic information processing and the use of source versus message cue information in persuasion », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 39, n° 5, 1980, p. 752-766.

Chaiken S. et M.W. Baldwin, « Affective-cognitive consistency and effect of salient behavioral information on the self-perception of attitudes », *Journal of Personality and Social Psychology*, 41, 1981, p. 1-12.

Chaiken S. et A.H. Eagly, « Communication modality as a determinant of persuasion: The role of communication salience », *Journal of Personality and Social Psychology*, 45, 1983, p. 241-256.

Chaiken S. et S.M. Yates, « Affective-cognitive consistency and thought induced attitude polarization », *Journal of Personality and Social Psychology*, 49, 1985, p. 1470-1481.

Chaiken S. et C. Stangor, « Attitude and attitude change », *Annual Review of Psychology*, 38, 1987, p. 575-630.

Chaiken S., R. Giner-Sorolla et S. Chen, « Beyond accuracy: Defense and impression motives in heuristic and systematic information processing », in P.M. Gollwitzer et J.A. Bargh (dir.), *The psychology of action : Linking cognition and motivation to behavior*, New York, Guilford, 1996, p. 553-578.

Cheng P.W. et K.J. Holyoak, « Pragmatic reasoning schemas », *Cognitive Psychology*, 17, 1985, p. 391-416.

Chinn C.A. et B.A. Malhotra, « Children’s responses to anomalous scientific data: How is conceptual change impeded ? », *Journal of Educational Psychology*, 94(2), 2002, p. 327-343.

Dubet F., *Injustices. L’expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil, 2006.

Evans J. St. B.T., « Theories of Human reasoning: The Fragmented state of the Art », *Theory and Psychology*, 1, 1991, p. 83-105.

Forsé M. et M. Parodi, *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, 2010.

Grize J.B., *De la logique à l’argumentation*, Paris, Droz, 1982.

Guibet Lafaye C., *Le juste et l’inacceptable. Les sentiments d’injustice contemporains et leurs raisons*, Paris, PUPS, 2012.

Guibet Lafaye C., « Juger de la société française et de ses inégalités », *Sociologies*, 2013. [à paraître.]

Hume D., *Traité de la nature humaine*, Livre I : *De l'entendement* [1739], Paris, GF-Flammarion, 1995.

Johnson-Laird P.N. et R.J.M. Byrne, *Deduction*, Hove (GB), Lawrence Erlbaum Associates, 1991.

Kant E., *Kritik der reinen Vernunft* [1781], tr. fr. *Critique de la raison pure*, Paris, Aubier, 1997.

Klaczynski P., D. Gordon et J. Fauth, « Goal-oriented critical reasoning and individual differences in critical reasoning biases », *Journal of Educational Psychology* [serial online], septembre 1997, 89(3), p. 470-485.

Klahr D. et K. Dunbar, « Dual space search during scientific reasoning », *Cognitive Science*, 1988, 12, p. 1-48.

Klahr D. et H.A. Simon, « Studies of scientific discovery: Complementary approaches and convergent findings », *Psychological Bulletin*, vol. 125, n° 5, 1999, p. 524-543.

Krosnick J.A., D.S. Boninger, Y.C. Chuang, M.K. Berent, C.G. Carnot, « Attitude strength: One construct or many related constructs ? », *Journal of Personality and Social Psychology*, 65, 1993, p. 1132-1151.

Kuhn D., « Children and adults as intuitive scientists », *Psychological Review*, 1989, vol. 96, n° 4, p. 674-689.

Liberman A., V. De La Hoz et S. Chaiken, « Prior attitudes as heuristic information », Paper presented at the meeting of the Western Psychological Association, Burlingame (CA), 1988.

Lord C.G., L. Ross et M.R. Lepper, « Biased assimilation and attitude polarization : The effects of prior theories on subsequently considered evidence », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 37, n° 11, 1979, p. 2098-2109.

Meyer Th., « Le modèle de Traitement Heuristique Systématique de l'information : motivations multiples et régulation du jugement en cognition sociale », *L'année psychologique*, vol. 100, n° 3, 2000, p. 527-563.

Nadeau R., « Problématique de la preuve en épistémologie contemporaine », *Philosophiques*, vol. 7, n° 2, 1980, p. 217-246.

Nelson K., *Making sense: The acquisition of shared meaning*, Orlando (FL), Academic Press, 1985.

Nickerson R.S., « Confirmation bias: A ubiquitous phenomenon in many guises », *Review of General Psychology*, 2(2), 1998, p. 175-220.

Nisbett R. et L. Ross, *Human inference. Strategies and shortcomings of social judgment*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall, 1980.

Piaget J., *The psychology of intelligence*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1950.

Piketty T., *Introduction à la théorie de la redistribution des richesses*, Paris, Économica, 1994.

Pomerantz E.M., S. Chaiken, R.S. Tordesillas, « Attitude strength and resistance process », *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, 1995, p. 408-409.

Pyszczynski T. et J. Greenberg, « Toward an integration of cognitive and motivational perspectives on social inference: A biased hypothesis testing model », *Advances in experimental social psychology*, New York, Academic Press, 1987, p. 297-340.

Rawls J., *Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press, 1971 ; tr. fr., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.

Richard J.-F., « La résolution de problèmes », in M. Richelle, J. Requin et M. Robert (dir.), *Traité de psychologie expérimentale*, t. II, Paris, PUF, 1994, p. 523-574.

Shafer G. et A. Tversky, « Languages and designs for probability judgment », *Cognitive Science*, 9, 1985, p. 309-339.

Smith E.R., « Procedural knowledge and processing strategies in social cognition », in R.S. Wyer et T.K. Srull (dir.), *Handbook of social cognition*, 2e éd., t. I, Hillsdale (NJ), Erlbaum, 1995, p. 99-152.

Stavy R. et D. Tirosh, *How Students (Mis-)Understand Science and Mathematics: Intuitive Rules*, Teachers College Press, New York, 2000.

Stotland E. et L.K. Canon, *Social psychology: A cognitive approach*, Philadelphia (Pa), Saunders, 1972.

Tetlock P.E., « Cognitive style and political ideology », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 45, n° 1, 1983, p. 118-126.

Tomkins S.S., « Script theory: Differential magnification of affects », in H.E. Howe et R.A. Dienstbier (dir.), *Nebraska Symposium on Motivation*, University of Nebraska Press, Lincoln, 1978, p. 201-236.

Vosniadou S. et W. Brewer, « Theories of knowledge restructuring in development », *Review of Educational Research*, 57, 1987, p. 51-61.

Wood W., C.A. Kallgren et R.M. Priesler, « Access to attitude-relevant information in memory as a determinant of persuasion: The role of message attributes », *Journal of Experimental Social Psychology*, 21, 1985, p. 73-85.